



Montréal, le 4 juin 2007

Implantation du Plan d'emploi

Une étape importante de l'implantation du plan d'emploi s'achève et nous serons en mesure de vous fournir tous les détails et les résultats de ces travaux sous peu.

Il s'agit d'une étape nécessaire pour compléter l'uniformisation des descriptions d'emplois conformément à la lettre d'entente no 3 (voir la convention collective à la page 121). Le Comité procédera ensuite à des regroupements d'emplois, s'il y a lieu, afin de faciliter l'administration du Plan d'emploi.

Plusieurs autres étapes sont aussi à venir dans le processus. Pour obtenir de l'information additionnelle sur celles-ci, veuillez vous référer à la Lettre d'entente no 3. Nous vous rappelons que les parties ont, entre autres, convenu :

« Les parties conviennent de décréter un moratoire sur le traitement des demandes de révision d'évaluation, d'assignation ou de griefs d'évaluation pendant la durée des travaux. À l'échéance de ces travaux, l'employé en désaccord avec le résultat concernant son emploi pourra loger une demande conformément à l'article 32. Cette demande sera traitée en priorité à la fin des travaux et le nouveau salaire le cas échéant, sera applicable le 1^{er} janvier 2007 ou à une date postérieure selon l'événement. »

La prochaine étape importante à venir est « l'uniformisation des descriptions d'emplois ». Surveillez nos prochains bulletins d'information.

En terminant, vous devriez déjà avoir reçu les ajustements salariaux sur votre bulletin de paie. Si ce n'est pas le cas, informez-vous auprès des conseillers ressources humaines de votre unité et tenez-nous au courant de votre démarche en nous informant par courriel au plandemploi@ssphq.org.

Le Comité d'évaluation des emplois

Françoise Bergeron

Louise Duquette

Ginette Girard

Daniel Rose

André Girard, responsable

Johanne Martel, conseillère SFCP